



LE PARLEMENT DES ENFANTS – 27^{ème} Edition

Année 2023-2024

**PROPOSITION DE LOI VISANT A « PROMOUVOIR
L'EGALITE FEMMES-HOMMES A TRAVERS LE SPORT. »**

CREATION DE « L'AMBASSADE DES SPORTS »

Présentée par les élèves de la classe de 6^{ème} SEGPA

Collège Maria de Peretti - Porto-Vecchio

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

2024 s'annonce comme l'année du Sport. La France accueille les Jeux Olympiques, le dispositif « Plus de sport à l'école » est mis en place.

Dans notre collège Maria De Peretti, l'Association Sportive est très active. Plus de 50% d'élèves sont adhérents et peuvent pratiquer des activités sportives, être formés à des métiers du sport. La parité est respectée dans le nombre de pratiquants, de responsables (coach, reporter, organisateur, membres du bureau).

En revanche, en nous intéressant au monde du sport, nous découvrons que la parité est loin d'être respectée. En effet, les clubs sportifs de notre région comptent seulement 30 % de licenciées femmes. De même, aux JO, il n'y a qu'une seule femme présidente sur les 38 fédérations olympiques et paralympiques. Les femmes sont donc sous-représentées dans le monde du sport, hormis dans quelques sports qui eux souffrent de stéréotypes sexistes.

Après de nombreuses lectures, études et recherches, nous pensons que pour changer cette situation, il faut créer un dispositif qui met en lien la Mairie, les associations sportives et tous les habitants afin de promouvoir les bienfaits du sport et inciter les jeunes femmes à pousser les portes d'un club. Pratiquer un sport ne se résume pas seulement au développement physique mais permet de développer l'esprit d'équipe, d'initiative, de stratégie, de persévérance ou d'endurance. Toutes ces qualités sont utiles dans la vie quotidienne.

Nous proposons donc la création d'une **Ambassade du sport** dans chaque commune. Chaque association sportive élit un binôme mixte qui s'investit dans cette structure pour présenter les bienfaits de la pratique sportive dans les lycées, entreprises et dispositifs sociaux. Ces ambassadeurs ont pour mission dans leur club, de veiller à la parité dans les bureaux (président, trésorier, coach), de s'assurer que les formations d'entraîneur et arbitre sont proposées à part égale aux hommes et femmes. Enfin, chaque année, le prix Alice Milliat, fondatrice des J.O féminins récompense les Ambassades du sport les plus innovantes.

ARTICLE 1

Une Ambassade des sports est créée dans chaque commune. Des binômes mixtes, élus pour un an, âgés au minimum de 16 ans, représentent chaque club ou association sportive. Ils doivent aller à la rencontre du public, dans les lycées, entreprises, associations sociales pour promouvoir les bienfaits de l'activité sportive dans la vie quotidienne.

ARTICLE 2

Les ambassadeurs doivent s'assurer que les associations sportives respectent la parité dans la composition de leur bureau (Président, Trésorier, Secrétaire, Encadrants décisionnaires)

ARTICLE 3

Chaque binôme mixte d'ambassadeurs s'assure que les formations de coach, arbitre, juge et entraîneur sont proposées équitablement aux hommes et aux femmes. Des aides peuvent être apportées pour financer les formations des personnes représentées en minorité.

ARTICLE 4

Chaque fin d'année, les Ambassades du Sport présentent le bilan des actions menées lors d'une journée ouverte à tous.

Le prix Alice Milliat, fondatrice des Jeux Olympiques Féminins, récompense, par une médaille symbolique, les meilleures initiatives.